



## Rupture conventionnelle quelques mois avant un PSE

Par **Shinta24**, le **31/12/2013** à **10:57**

Bonjour,

J'ai quitté mon ancien employeur via une rupture conventionnelle le 15 mai dernier, et j'ai appris la semaine dernière qu'un plan social était maintenant en cours. Je suis convaincu que j'aurai bénéficié de ce plan social mais évidemment le patron s'est bien gardé de me parler de ses plans.

Ma question est la suivante: est-ce qu'il existe un moyen pour obtenir une meilleure indemnité même s'il s'est passé 7 mois entre mon départ et le début du plan social ?

Si oui, quelles sont les démarches ?

Merci d'avance et bonnes fêtes à tous

Par **Lag0**, le **31/12/2013** à **11:00**

Bonjour,

La rupture conventionnelle étant une procédure amiable supposant l'accord des 2 parties, je ne vois pas ce que vous pourriez exiger à présent.